

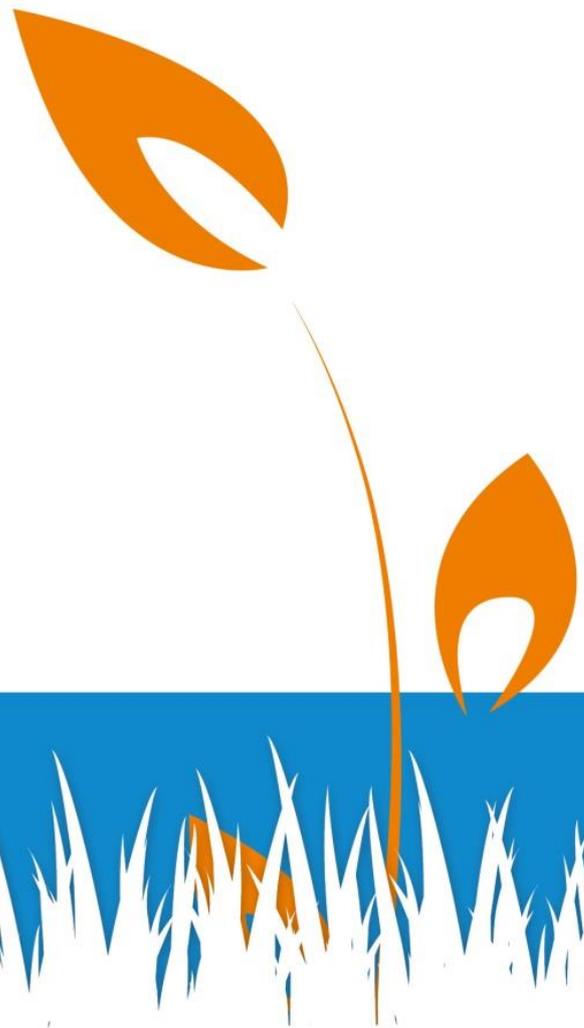
---

PÔLE INGÉNIERIE TECHNIQUE ET URBAINE  
Agglo Villefranche Beaujolais Saône

# BILAN ANNUEL

## Systeme d'assainissement de BLACE

Année 2021





## Sommaire

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	<b>5</b>
<b>- A - INFORMATIONS GENERALES</b> .....	<b>6</b>
1. A.1 - IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE .....	7
2. A.2 - DESCRIPTION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT .....	8
3. A.3 - ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT .....	10
<b>- B - BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE</b> .....	<b>11</b>
4. B.1 - LES RACCORDEMENTS .....	12
<i>B.1.1 - Les raccordements domestiques :</i> .....	12
<i>B.1.2 - Les raccordements non domestiques : liste des établissements.</i> .....	13
5. B.2 - LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE .....	14
<i>B.2.1 Travaux d'entretien</i> .....	14
<i>B.2.2 Programmation annuelle</i> .....	14
<i>B.2.3 Programmation pluriannuelle</i> .....	14
6. B.3 - LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE .....	15
7. B.4 - L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE .....	16
<i>B.4.1 - Récapitulatif des opérations d'entretien du système de collecte :</i> .....	16
<i>B.4.2. - Quantités et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :</i> .....	17
8. B.5 - BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE .....	18
<i>B.5.1- Description du dispositif d'auto-surveillance</i> .....	18
<i>B.5.2 - Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte</i> .....	19
<i>B.5.3 - Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte de Blacé.</i> .....	21
9. B.6 - LISTE DES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE COLLECTE .....	21
10. B.7 - CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE .....	21
<b>- C - BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT</b> .....	<b>22</b>
11. PREAMBULE .....	23
12. C.1 - BILAN SUR LES VOLUMES .....	24
13. C.2 - BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE .....	24
14. C.3 - RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE .....	25
15. C.4 - CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT .....	26
<b>- D - BILAN ANNUEL MILIEU NATUREL</b> .....	<b>27</b>
16. D.1 - PREAMBULE .....	28
17. D.2 - SUIVI S3E 2021 DES COURS D'EAU SUR LE SYSTEME DE LA CAVBS .....	28
<b>- E - BILAN ANNUEL ARRETE DU 21 JUILLET 2015</b> .....	<b>30</b>
18. E.1 - PREAMBULE .....	31
19. E.2 - LES ELEMENTS DU DIAGNOSTIC PERMANENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT .....	31
20. E.3 - ANALYSE CRITIQUE DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT ET AUTOEVALUATION DES PERFORMANCES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU REGARD DES EXIGENCES DE L'AM DU 21-07-2015 .....	31
21. E.4 - TRAVAUX ENVISAGES ET LEURS PERIODES DE REALISATION .....	33
<b>- F - INDICATEURS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DU SYSTEME DE COLLECTE CAVBS ET DE SON UNITE DE TRAITEMENT</b> .....	<b>34</b>
<b>ANNEXE I - LISTE DES USAGERS NON DOMESTIQUES</b> .....	<b>40</b>
<b>ANNEXE II - BILAN ANNUEL DES CHARGES SUR L'UNITE DE TRAITEMENT</b> .....	<b>42</b>
22. BILAN SUR LES VOLUMES .....	43
1 - <i>Volume entrant dans le système de traitement.</i> .....	43
23. BILAN SUR LES CHARGES .....	44
1- <i>La pollution entrant dans le système de traitement :</i> .....	44

2 – La pollution déversée en tête de station : .....	45
3 – La pollution sortant du système de traitement : .....	45
4 – Le calcul des rendements : .....	46
24. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS.....	47
1 – Les boues : .....	47
2 – Les autres sous-produits : .....	48
3 – Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU : .....	48
25. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS .....	49
1 – Quantité d'énergie consommée au cours de l'année : .....	49
2 – Quantités de réactifs consommés au cours de l'année : .....	49
3 – Eau potable consommée au cours de l'année : .....	49
26. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTOSURVEILLANCE .....	50
1 – Liste des faits marquants sur le système de traitement : .....	50
2 – Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement : .....	50
Aucun déversement observé le jour des bilans. ....	50
27. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE .....	51
<b>ANNEXE III - INDICATEURS RPQS.....</b>	<b>52</b>
28. FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE 2021 (INDICATEUR D204.0) .....	53
29.	

## Table des illustrations

<i>Figure 1 : Localisation des pluviomètres sur le parc CAVBS.....</i>	<i>19</i>
<i>Figure 2 : Evolution mensuelle de la pluviométrie (hauteur précipitée en mm) sur le système de collecte .....</i>	<i>20</i>
<i>Figure 3 : Caractérisation et nombre de pluies 2021.....</i>	<i>20</i>
<i>Figure 4 : Synoptique de la station d'épuration actuelle.....</i>	<i>23</i>
<i>Figure 5 : Localisation des points de suivi de la qualité du milieu naturel.....</i>	<i>28</i>
<i>Figure 6 : Synthèse cartographique des résultats de l'évaluation de la qualité des cours d'eau du système de Blacé ..</i>	<i>29</i>

## - A - Informations générales

## A.1 - Identification et description succincte

<b>Agglomération d'assainissement</b>		Code Sandre :	060000169023	
Nom :	BLACE			
Taille en EH (= CBPO) :	780 EH (année 2021)			
<b>Système de collecte</b>		Code Sandre :	06 08 69023 001	
Nom :				
Type(s) de réseau :	<input checked="" type="checkbox"/> Unitaire	<input checked="" type="checkbox"/> Séparatif	1% Unitaire	99% Séparatif
Industries raccordées :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non			
Exploitant :	SAUR			
Personne à contacter :	Fabien RIGAULT 06.59.39.11.55. <a href="mailto:fabien.rigault@saur.com">fabien.rigault@saur.com</a> Christel SEBASTIAN c.sebastian@agglo-villefranche.fr			
<b>Station de traitement des eaux usées</b>		Code Sandre :	06 09 69023 001	
Nom :	STATION D'EPURATION DE BLACE-MARSANGUES			
Lieu d'implantation :	SAINT-GEORGES-DE-RENEINS / 69206 / Lieu-dit Marsangues Chemin de la boucle			
Date de mise en eau :	1980			
Maître d'ouvrage :	CAVBS			
Capacité nominale :	Organique	Hydraulique	Q pointe	Equivalent
	kg/jour de DBO <sub>5</sub>	m <sup>3</sup> /jour	m <sup>3</sup> /heure	habitants
Temps sec	108	400	45	1800
Temps pluie		400		
Débit de référence :	(*) Q référence = 464 m <sup>3</sup> /j			
Charge entrante : (année 2021)	En kg DBO <sub>5</sub> /j	46,8	En EH :	780
File EAU :	Type de traitement :	Prétraitement - traitement secondaire		
	Filières de traitement :	Boues activées aération prolongée		
File BOUE :	Type de traitement :	Déshydratation naturelle		
	Filières de traitement :	de	Lits plantés de roseaux	
Exploitant :	SAUR			
Personne à contacter :	Fabien RIGAULT 06.59.39.11.55. <a href="mailto:fabien.rigault@saur.com">fabien.rigault@saur.com</a> Christel SEBASTIAN c.sebastian@agglo-villefranche.fr			
<b>Milieu récepteur</b>		Code Sandre :	FRDR10095	
Nom :	Ruisseau du Bois de LAYE			
Masse d'eau :	Bief de Laye			
Type :	<input checked="" type="checkbox"/> Rejet superficiel	Ruisseau du bois de Laye		
	<input type="checkbox"/> Rejet souterrain			
Débit d'étiage :	- l/s			

(\*) Le calcul du débit de Référence en fonction des données retrouvées sur les 5 dernières années (2016-2020) donne une valeur de 464 m<sup>3</sup>/j. La Police de l'Eau peut modifier cette valeur.

## A.2 - Description du système d'assainissement

Le service assainissement est géré au niveau intercommunal par la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS).

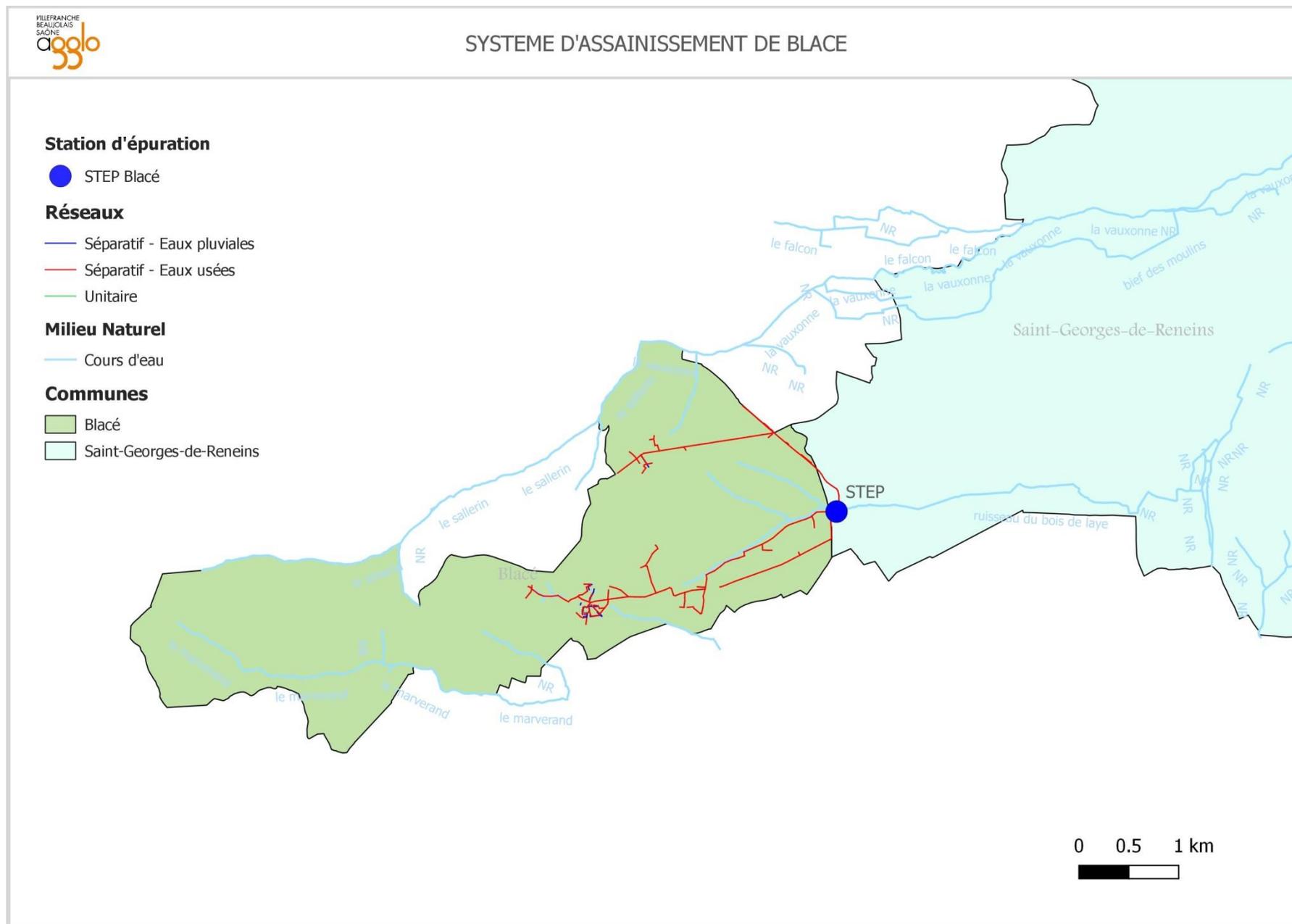
Les compétences liées au service sont les suivantes :

- Collecte ;
- Transport ;
- Traitement ;
- Elimination des Boues ;
- Eaux pluviales.

Le système d'assainissement de Blacé est composé de la seule commune de Blacé.

Le linéaire du réseau public d'assainissement est de 14,79 kilomètres dont 14,79 km de réseau séparatif eaux usées.

La carte ci-dessous a pour objectif de présenter de manière synthétique le patrimoine, le mode de gestion et les différents acteurs intervenant sur le système d'assainissement de Blacé.



### A.3 – Etudes générales et documents administratifs relatifs au système d'assainissement

Communes	Année du dernier règlement d'assainissement	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
BLACE	2017	2021	2012-2013	2005		

# - B - Bilan annuel sur le système de collecte

## B.1 – Les raccordements

### B.1.1 – Les raccordements domestiques :

Commune (ou partie de commune comprise dans le système d'assainissement)	Code INSEE	(A) Population totale du système d'assainissement <sup>1</sup>	Population raccordable du système d'assainissement <sup>2</sup>	Nombre total de branchements <sup>3</sup> (abonnements)	(B) Population raccordée <sup>4</sup>	Taux de raccordement (B)/(A)
BLACE	69023	1635	1085	495	1085	66,4%

- La population totale est celle de la commune (donnée récupérée sur le site de l'INSEE).
- La population raccordable correspond à la population effectivement raccordée au réseau : aucun dispositif ANC en zonage collectif n'est recensé.
- Le nombre total de branchement correspond au nombre d'abonnés à la redevance assainissement (données exploitant).
- La population raccordée correspond à la différence entre la population totale de la commune et le nombre d'installations en assainissement non collectif sur la commune. Un coefficient de 2.4 habitants par habitation est appliqué.
- Le taux de raccordement représente le pourcentage d'habitants raccordés au réseau sur l'ensemble de la commune. Le pourcentage d'habitants raccordés au réseau en zonage assainissement collectif est égal à 100% (population raccordable = population raccordée).

1 INSEE 2019 sur chaque commune (applicable au 01/01/2022)

2 Population raccordable = Population raccordée : absence de dispositif ANC en zonage collectif

3 Données Veolia (RPQS 2019) : Nombre d'abonnés à la redevance assainissement

4 Population totale (A) – (nombre installations en ANC x 2.4) [Données RPQS ANC 2020]

Saur a traité 2 avis sur permis de construire, 1 certificat d'urbanisme et 4 demandes de raccordement en 2021.

Le nombre de demandes de Déclaration de Travaux DT, Déclaration d'Intention de Commencement de travaux DICT et demandes conjointe de DT DICT, est le suivant :

	ATU	DT	DT_DICT
<b>Nombre de demandes traitées</b>	<b>1</b>	<b>30</b>	<b>68</b>

Le nombre de contrôle effectués se détaille de la façon suivante :

	Nb
<b>Vérification de la bonne exécution des travaux d'installation d'assainissement non collectif</b>	<b>1</b>
<b>Contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif</b>	<b>2</b>
<b>Contrôle avant raccordement au réseau public</b>	<b>0</b>
<b>Diagnostic des branchements domestiques</b>	<b>8</b>
<b>Diagnostic des branchements non domestiques et assimilés domestiques</b>	<b>0</b>
<b>Etablissement d'une autorisation de rejet</b>	<b>1</b>

### **B.1.2 – Les raccordements non domestiques : liste des établissements.**

La liste des établissements raccordés est présentée en Annexe.

## B.2 – Les travaux réalisés sur le système de collecte

### B.2.1 Travaux d'entretien

Ces travaux consistent essentiellement au :

- Remplacement ou re-scellement de grilles.
- Remplacement ou re-scellement de tampons de chaussée et de trottoir.
- Réparations ponctuelles de canalisation ou de branchement.

Le montant total de ces travaux s'élève à 10 029 € HT.

### B.2.2 Programmation annuelle

Le tableau ci-dessous synthétise les études et travaux réalisés dans l'année 2021.

Commune	Rue/Localisation	Description de l'opération	Linéaire de conduite Gainée (ml)	GAIN ECPP (m³/j)	GAIN ECM (m³/s)	Statut de l'opération (en cours/terminé)
Blacé	Rue Courageot	Gainage du réseau (EU)	121	ND	NC	Terminée
Blacé	Montée du Geat	Gainage du réseau (EU)	42	ND	NC	Terminée
Blacé	Montée des Fontaines	Gainage du réseau (EU)	301	ND	NC	En cours
Blacé	Avenue de la Mairie	Gainage du réseau (EU)	-	ND	NC	Terminée

ND : Non déterminé, les travaux n'ont pas fait l'objet d'une campagne métrologique préalable.

NC : Non concerné car l'exécution des travaux de réhabilitation ne permet pas de déterminer un gain d'eaux claires météoriques ou parasites.

Le gain ECPP (Eaux Claires Parasites Permanentes) est déterminé à partir de la campagne métrologique préalable aux opérations de travaux, et à partir des minimas nocturnes entre 3 et 5h.

Le gain ECM (Eaux Claires Météoriques) est calculé à partir des données de dimensionnement des conduites lors de la mise en séparatif de réseaux en considérant une pluie de référence qui est ici une pluie calculée sur une occurrence mensuelle (6mn-6heures) à partir des coefficients de Montana Mâcon.

### B.2.3 Programmation pluriannuelle

Projet en cours	Date de démarrage / début d'opération	Progression	Objectif de finalisation	Commentaires
SDA pluvial	2017	60%	2023	Démarrage des prestations 2020

Le schéma directeur en cours de finalisation propose un programme de travaux de renouvellement et mise en séparatif qui sera prochainement validé et planifié.

## B.3 – Le contrôle et la surveillance du système de collecte

Le contrôle et la surveillance du système de collecte s'articulent autour des points suivants :

- Contrôle des raccordements par colorant;
- Inspections télévisées des réseaux;
- Campagne temporaire métrologique d'une durée de 1 à 2 mois en vue de sectoriser les eaux claires parasites et affiner les modèles numériques.

### Campagne d'inspection des réseaux : ITV

Commune	Date	Adresse	Linéaire ml
BLACE	01/06/21	Route du Piège	247
BLACE	27/09/21	Avenue de la mairie, route des Cèdres, rues des tonneliers, du Château et Place de Hautefort.	1192
BLACE	15/10/21	Rue Alphonsine Courajod	115

## B.4 – L'entretien du système de collecte

### B.4.1 – Récapitulatif des opérations d'entretien du système de collecte :

Les différentes opérations d'entretien du système de collecte sont les suivantes :

- Nettoyage grilles et avaloirs ;
- Curage réseaux ;
- Nettoyage des déversoirs d'orage ;
- Nettoyage des bassins de dépollution ;
- Dératisation.

#### Opérations d'hydrocurage préventif

Synthèse des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Linéaire EU (ml)	Linéaire EP (ml)	Linéaire Unitaire (ml)	Total (ml)
BLACE	3186	0	0	3186

Détail des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
BLACE	15/02/21	20 Route de la Croix Polage	100
BLACE	15/02/21	318 Route d'Arnas	60
BLACE	17/02/21	409 Route de Berne	800
BLACE	19/07/21	158 Route du Piège	146
BLACE	20/09/21	49 Rue du Tonnelier	288
BLACE	20/09/21	35 Route des Cèdres	127
BLACE	20/09/21	9 Rue du Château	140
BLACE	22/09/21	150 Avenue de la Mairie	820
BLACE	14/10/21	-	230
BLACE	10/12/21	611 Avenue de la Mairie	20
BLACE	13/12/21	215 Route d'Arnas	20
BLACE	23/12/21	5 Chemin de Saint Fons	435

#### Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

##### Intervention de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec camion hydrocureur

Aucune intervention de débouchage ponctuel n'a été réalisée en 2021.

##### Campagne de dératisation

Aucune campagne de dératisation n'a été réalisée en 2021.

**B.4.2. – Quantités et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :**

Sous-produits évacués	Quantité brute en masse ou volume	Destination(s) <i>En cas de destinations multiples, indiquer la répartition entre les destinations.</i>
Refus de dégrillage	-	-
Sables	7,95 Tonnes	Step de Tournus
Huiles / Graisses	-	-
Matières de curage		

## B.5 – Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

### B.5.1- Description du dispositif d'auto-surveillance

Le système d'assainissement présente une charge organique <120 kg de DBO<sub>5</sub>/j. Le milieu récepteur est un ruisseau puis la rivière du MARVERAND.

Caractéristique des déversoirs d'orages	Nombre	Dont équipé
Déversoirs d'orage ou dérivations situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique > 600 kg/j de DBO <sub>5</sub> (10 000 EH)	0	0
Déversoirs d'orage ou dérivations situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique >= 120 kg/j de DBO <sub>5</sub> (2 000 EH) et <= 600 kg/j de DBO <sub>5</sub> (10 000 EH)	0	0

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des différents équipements sur le système d'assainissement.

Code Sandre et libellé du type de point	Nombre de points déterminés dans l'auto-surveillance réglementaire	Commentaires
A1 – « Déversoir d'orage » sur tronçon > à 120 et ≤ à 600 kg/j de DBO <sub>5</sub>	0	-
A1 – « Déversoir d'orage » sur tronçon > à 600 kg/j de DBO <sub>5</sub>	0	-
R1 – « Déversoir d'orage non soumis à auto-surveillance réglementaire »	0	-
R2 – « Point caractéristique du système de collecte »	-	-
R3 – « Effluent non domestique entrant dans le système de collecte »	-	-

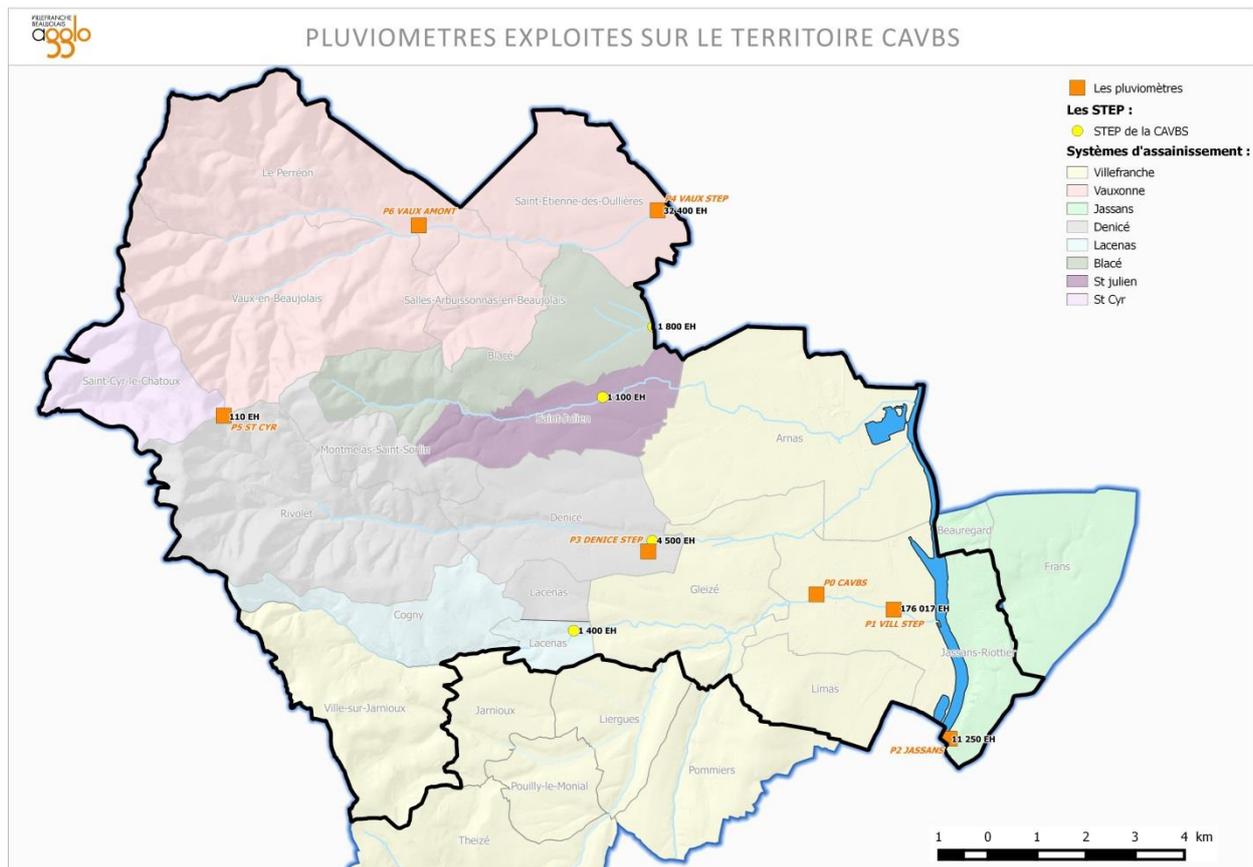
## B.5.2 - Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

### B.5.2.1 - Pluviométrie annuelle

La pluviométrie annuelle correspond :

- Du 1er janvier au 30 septembre, aux données pluviométriques de la station de VAUXONNE

Figure 1 : Localisation des pluviomètres sur le parc CAVBS

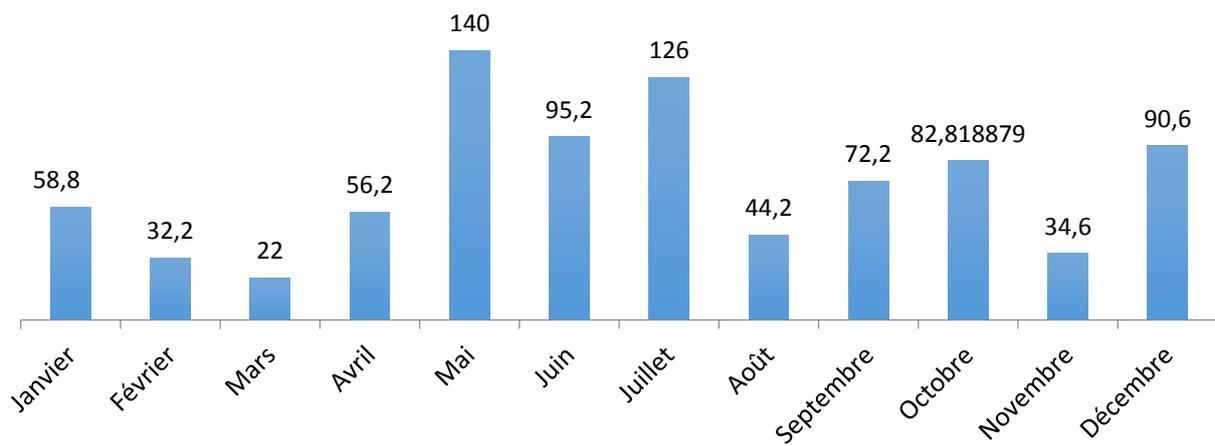


L'année 2021 présente une pluviométrie de 877,8 mm pour 141 jours de pluie.

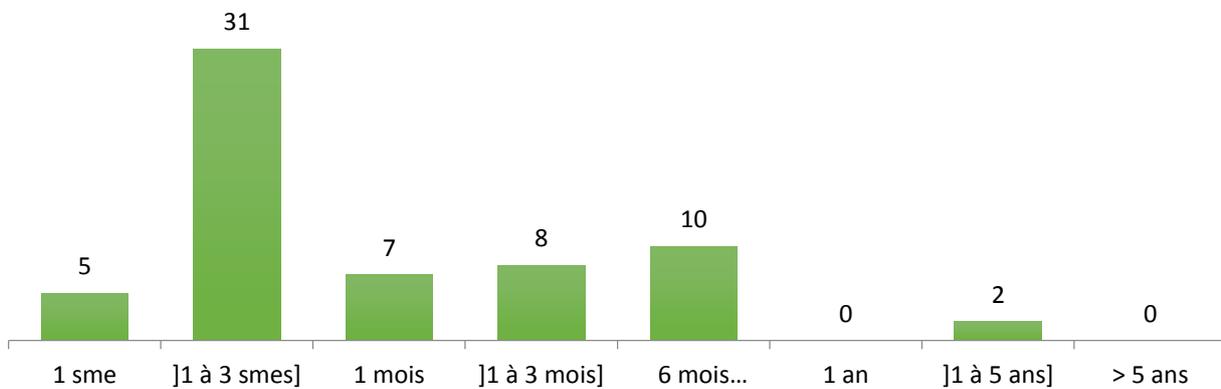
Un jour de pluie correspond au cumul pluviométrique en mm par jour entre minuit et minuit.

Un évènement pluvieux est comptabilisé et commence dès la mesure d'une intensité moyenne max de 0.4 mm en 30 minutes et se termine 6h après la dernière mesure enregistrée.

**Figure 2 : Evolution mensuelle de la pluviométrie (hauteur précipitée en mm) sur le système de collecte**



**Figure 3 : Caractérisation et nombre de pluies 2021**



### B.5.2.2 Bilan par temps de pluie

Non concerné car DO<120kg de DBO<sub>5</sub>/j.

### B.5.2.3 Bilan par temps sec

Non concerné car DO<120kg de DBO<sub>5</sub>/j.

### B.5.2.4– Bilan sur les trop plein des postes de relèvement (Art.17)

Non concerné car PR <120kg de DBO<sub>5</sub>/j.

### B.5.3 – Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte de Blacé.

Non concerné car DO<120kg de DBO<sub>5</sub>/j.

## **B.6–Liste des faits marquants sur le système de collecte**

Nous n'avons pas enregistré de faits marquants sur le système de collecte de la commune de BLACE en 2021 si ce n'est l'arrivée d'eaux blanches à la station de BLACE le 27 mai 2021. Toutefois, cette arrivée n'a pas eu d'impact sur la qualité du traitement ni sur la qualité des boues du bassin d'aération.

## **B.7– Conclusion du bilan annuel sur le système de collecte**

Pas de remarque particulière sur le réseau de collecte en 2021.

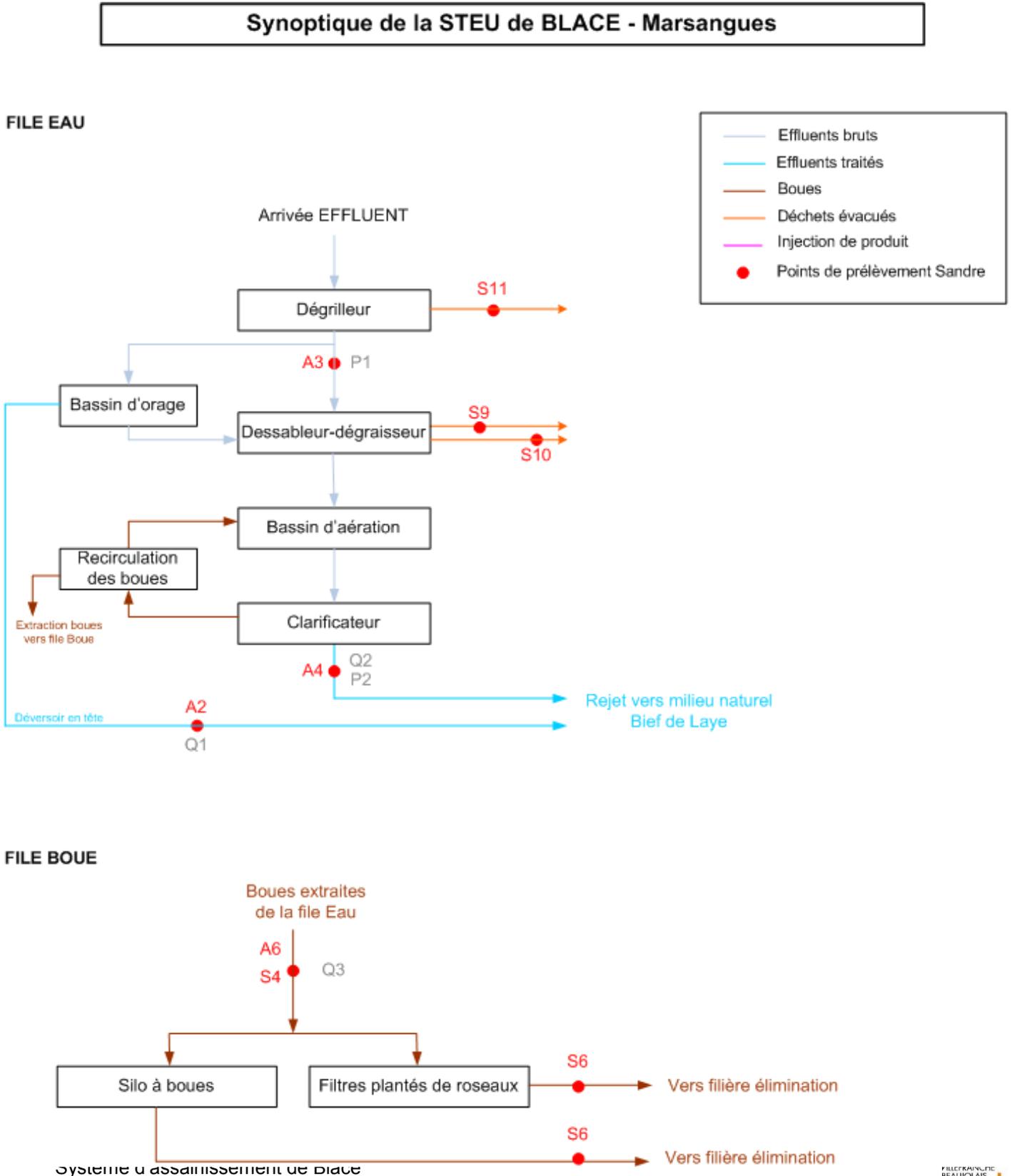
## **- C - BILAN ANNUEL sur le système de traitement**

# PREAMBULE

Le système de traitement de Blacé est de type boue activée en aération prolongée. Cette station a été mise en service en 1980. Son milieu récepteur est le ruisseau du Bois de Laye.

La figure suivante présente une synthèse du dispositif de traitement.

**Figure 4 : Synoptique de la station d'épuration actuelle**



## C.1 – Bilan sur les volumes

La station de Blacé ne dispose pas de moyens de quantifier en continu les volumes qu'elle traite, ni les volumes déversés en tête de station en dehors des jours de réalisation des bilans.

Le débit de référence de la station (464 m<sup>3</sup>/j) n'a pas été dépassé en 2021 sur les deux bilans.

## C.2 – Bilan sur la pollution traitée et rejetée

### C.2.1 – Evolution des charges entrantes totales annuelles :

Le tableau et graphique suivant présente l'évolution de sur les 5 dernières années de la charge entrante en DBO5 annuelle dans le système de traitement.

Cette charge est établie à partir de 2 bilans par an. En conséquence elle ne peut être le reflet réel de la totalité de la pollution reçu à la station.

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Charge annuelle reçu kg DBO5/an</b>	12155	15974	8828	28401	20130	15660

### C.3 – Récapitulatif annuel du fonctionnement du système de traitement et évaluation de la conformité

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :  
La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4) et du déversoir en tête de station (A2).  
Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3) et du déversoir en tête de station (A2).

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT		
	Débit journalier de référence (m3/j)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)									
	464																
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)																
	47																
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	2		2		2		-		2		-		-		2	
	Nombre de mesures réalisées	2		2		2		-		2		-		-		2	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	92,66	13,94	92,1	41	97,6	5,4	75,12	13,40	88,65	6,11	3,1	0,32	3,9	60,13	3,26	
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	2		2		2		-		2		-		-		2	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	92,66	13,94	92,52	37,02	97,6	5,4	75,12	13,40	88,65	6,11	-	-	-	60,13	3,26	
	Valeur rédhibitoire (1)	85		400		70		-		-		-	-	-		-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire	0		0		0		-		0		-	-	-		0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	-	25	-	90	-	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	0		0		0		-		0		-	-	-		0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0		-		0		-	-	-		0	
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	-	-	-	-	20	-	
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		-		Conforme		-		-		Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant : CONFORME ERU ET CONFORME LOCALEMENT																	

(1) : ces valeurs sont déterminées par le dossier loi sur l'eau de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 juillet 2015, selon la pollution reçue par la station d'épuration.

(2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales de fonctionnement (\*), dont les résultats sont non conformes à la valeur limite en concentration et/ou en rendement.

(\*) Les conditions normales de fonctionnement sont atteintes en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'article 15 de l'arrêté du 21/07/2015.

- Pour l'évaluation de conformité en Performances des paramètres ayant des seuils journaliers, le nombre de mesures prises en compte intègre les mesures journalières réalisées Hors conditions normales de fonctionnement mais conformes ;
- Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées : ensemble des mesures réalisées sans tenir compte de la valeur du débit de référence ;
- Nombre de mesures réalisées en conditions normales d'exploitation : sont ajoutés les bilans conformes en HCNF par rapport au dossier loi sur l'eau de la station (local) ;
- Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation : à hauteur du débit de référence, et sont pris en compte les bilans HCNF mais conformes au dossier loi sur l'eau de la station (local)

## C.4 – Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Les performances de la station d'épuration sont conformes localement sur l'ensemble des paramètres.

UDEP Conforme selon l'arrêté du 21 juillet 2015.

Sur l'année 2021, la station d'épuration a reçu les jours des bilans un débit moyen journalier de 205,5 m<sup>3</sup>/j. Le volume reçu a varié entre 151 et 260 m<sup>3</sup>/j.

En moyenne des 2 bilans, l'installation a reçu 42,9 kg/j de DBO<sub>5</sub>. La quantité de pollution reçue par la station au cours de l'année a évolué entre 39 et 46,8 kg de DBO<sub>5</sub>/j.

La capacité nominale de l'installation étant de 108 kg DBO<sub>5</sub>/jour, la Charge Brute de Pollution Organique 2021 (46,8 kg/j DBO<sub>5</sub>) représente de 43,3 % des capacités de traitement.

## - D - Bilan annuel Milieu Naturel

## D.1 – Préambule

Sans objet

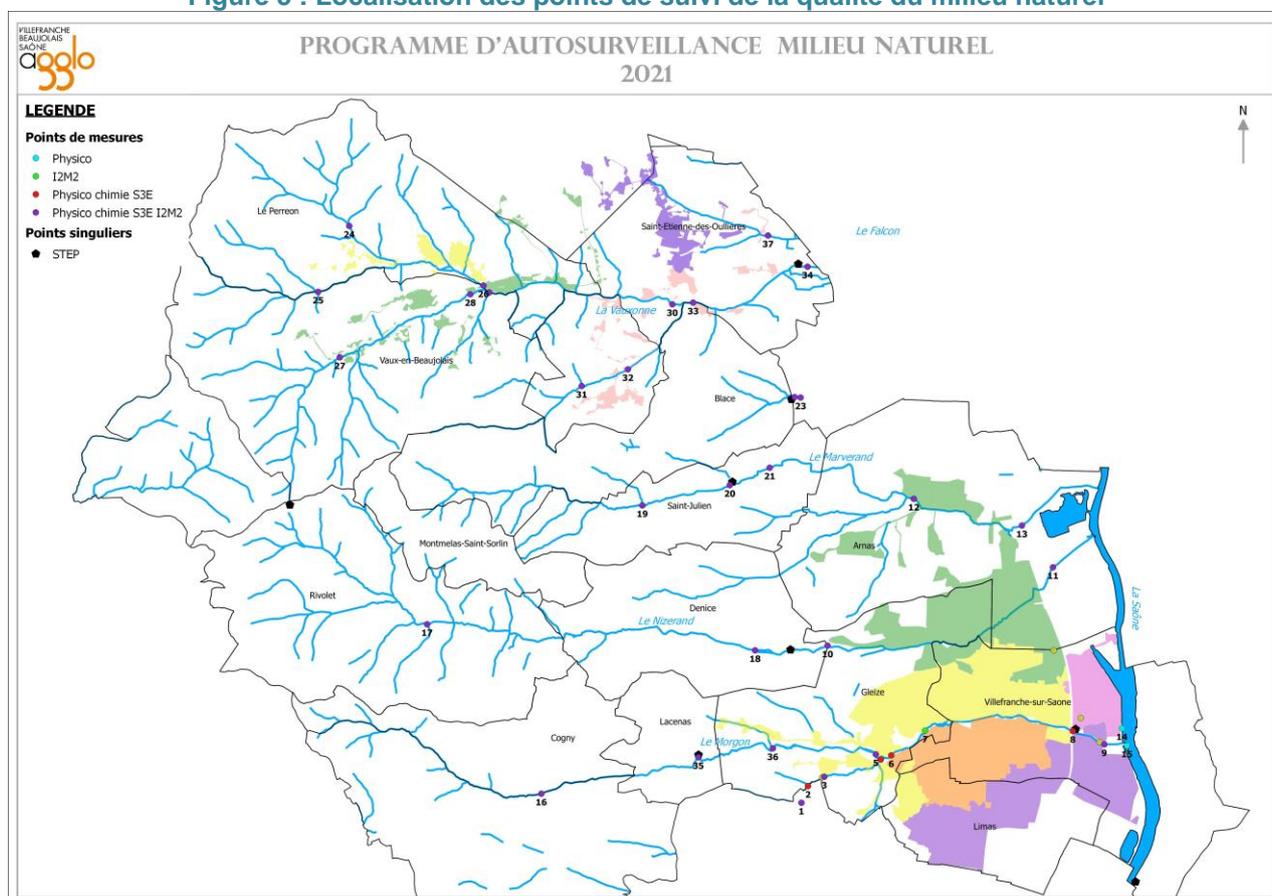
## D.2 – Suivi S3E 2021 des cours d'eau sur le système de la CAVBS

### Qualité des eaux des rivières de l'Agglomération d'assainissement

Une campagne de prélèvements et d'analyses bio-physico-chimiques a été conduite du 02 au 13 août 2021 par le bureau d'études EUROFINs, pour la compte de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

Un total de 37 stations de mesures réparties sur 4 bassins versants : le Marverand, le Nizerand, le Morgon et la Vauxonne ainsi que sur la Saône ont été étudiées.

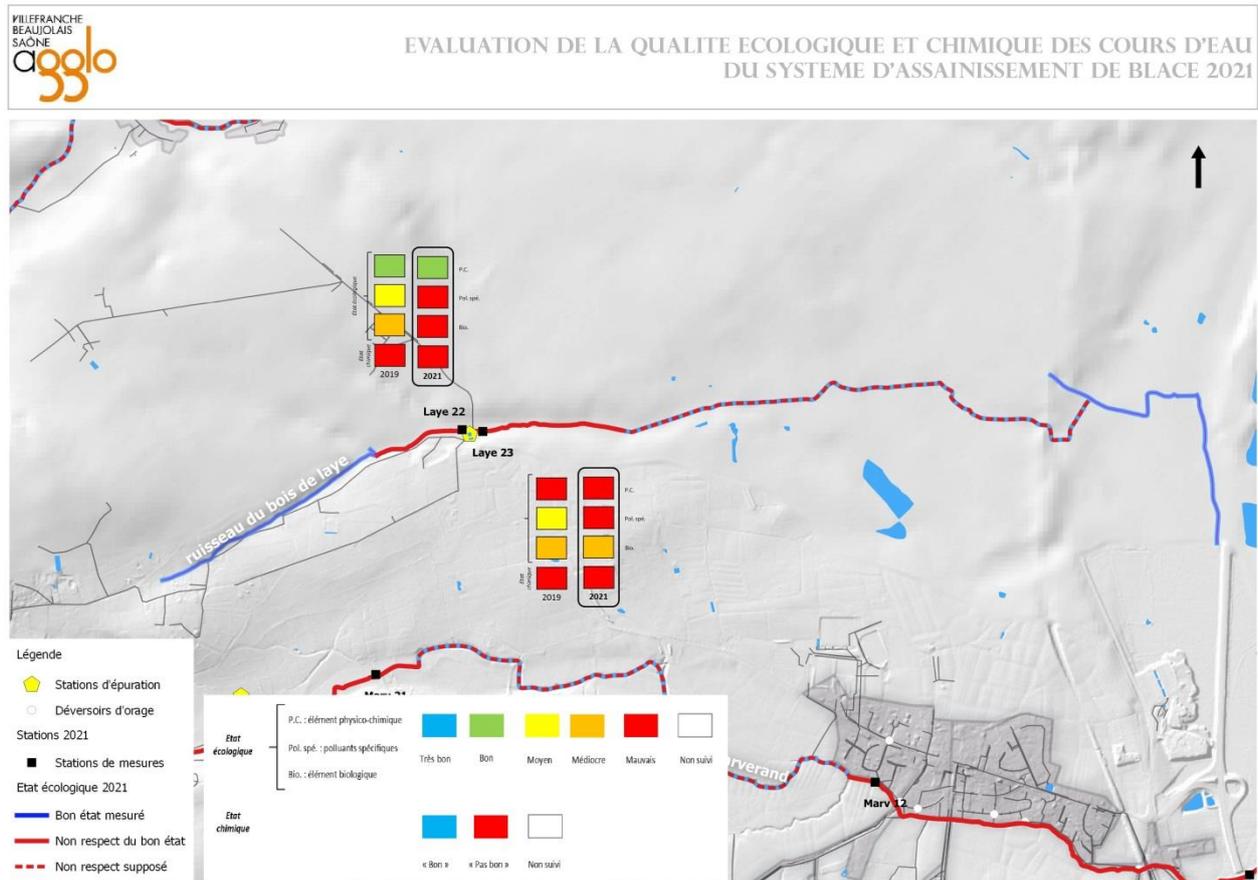
Figure 5 : Localisation des points de suivi de la qualité du milieu naturel



L'état chimique du Bief de Laye est mauvais en raison de la présence récurrente de l'acide perfluorooctanesulfonique (PFOS) et du Plomb et ses composés. De plus en aval, on observe la présence de nombreuses molécules de type HAP (Benzo(a)pyrène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(g,h,i)Pérylène et Indeno (1,2,3-cd) Pyrène) qui devaient respecter les NQE dès le 22 décembre 2021. La présence de ces molécules retrouvées dans les gaz d'échappement, huiles moteur ou encore dans les boues de STEP, est certainement liée à la présence des axes routiers suite à un lessivage des chaussées ou encore liée à un dysfonctionnement de la STEP de Blacé située quelques mètres en amont du point de prélèvement. Au niveau de la qualité physico-chimique générale, l'impact de la STEP de Blacé sur le milieu récepteur est peu discutable et l'ensemble des nutriments (hors nitrates) présente des concentrations extrêmes. L'impact de la

STEP sur le compartiment macroinvertébrés n'est pas aussi significatif, d'autant plus que le peuplement apparaît fortement déséquilibré dès l'amont du point de rejet.

**Figure 6 : Synthèse cartographique des résultats de l'évaluation de la qualité des cours d'eau du système de Blacé**



**- E - Bilan annuel Arrêté du 21  
juillet 2015**

## E.1 – Préambule

L'arrêté du 21 juillet 2015 prévoit des modifications sur les rendus réglementaires dans le cadre de la transmission annuelle du bilan d'auto-surveillance. Dans l'attente d'un modèle imposé par le ministère, l'ensemble des points non abordés par l'ancien arrêté du 22 juin 2007 et son modèle de bilan annuel seront présentés dans le présent chapitre.

Il s'agit des éléments mentionnés par l'article 20 de l'arrêté, à savoir :

- 11° Une analyse critique du fonctionnement du système d'assainissement ;
- 12° Une autoévaluation des performances du système d'assainissement au regard des exigences du présent arrêté ;
- 13° La liste des travaux envisagés dans le futur, ainsi que leur période de réalisation lorsqu'elle est connue.

## E.2– Les éléments du diagnostic permanent du système d'assainissement

Le système d'assainissement de Blacé étant inférieure à 10 000 Equivalents Habitants, le diagnostic permanent n'est pas obligatoire.

## E.3– Analyse critique du fonctionnement du système d'assainissement et autoévaluation des performances du système d'assainissement au regard des exigences de l'AM du 21-07-2015

- **Système de collecte :**

Aucun ouvrage n'est assujetti à auto-surveillance réglementaire.

- **Système de Traitement**

Le tableau ci-dessous présente les différents résultats 2021 :

Capacité nominale en EH/kg DBO <sub>5</sub> /j :	1800 / 108
Débit nominal m <sup>3</sup> /j :	400
Débit de référence – PC95 m <sup>3</sup> /j:	545
Nombre de déversement A2	0 le jour des bilans
Nombre de déversement A5	NC
Charge annuelle collectée (kg DBO <sub>5</sub> )	15 660
Volume annuel collecté (m <sup>3</sup> )	75 008
Charge annuelle déversée A2 (kg DBO <sub>5</sub> )	0 les jours de bilans
Volume annuel déversé A2 (m <sup>3</sup> )	Non mesuré
Nombre de dépassement du débit de référence	Non mesuré

• **Conclusion/Conformité :**

L'UDEP est conforme ERU et conforme localement.

**Conformité locale au regard du DLE**

- MES : aucune non-conformité en concentration et en rendement, ce paramètre est conforme.
- DBO<sub>5</sub> : aucune non-conformité en concentration et en rendement, ce paramètre est conforme.
- DCO : aucune non-conformité en concentration et en rendement, ce paramètre est conforme.
- NTK : aucune non-conformité en concentration et en rendement, ce paramètre est conforme.
- Pt : aucune non-conformité en concentration et en rendement, ce paramètre est conforme.

**Le système de traitement est conforme localement au regard des prescriptions locales.**

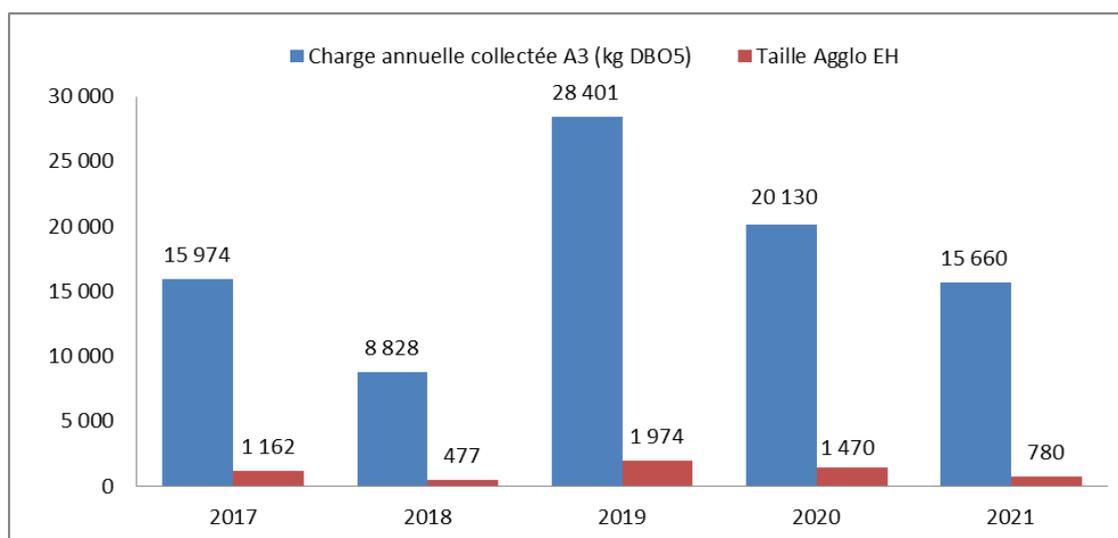
**Conformité au regard de l'AM 21-07-2015.**

**Le système de traitement est conforme au regard des prescriptions de l'AM du 21-07-2015.**

• **Système de d'assainissement**

Le tableau ci-dessous présente les résultats du système et son évolution entre 2017 et 2021 :

	2017		2018		2019		2020		2021		Evolution	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Taille Agglomération (EH/kg DBO <sub>5</sub> )	1 162	70	477	29	1 974	118	1 470	88	780	46,81	↘	↘
Charge annuelle collectée (A3) (m <sup>3</sup> /kg DBO <sub>5</sub> )	70 445	15 974	81 273	8 828	187 975	28 401	100 650	20 130	75 008	15 660	↘	↘
Charge annuelle déversée (A1)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	-	-
Performance de collecte annuelle Système (%)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	-	-
Occurrence du système	NC		NC		NC		NC		NC		-	
Nombre de jours de pluie	115		149		162		149		129		↘	
jours de déversement A1 temps sec /pluie	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	-	-
Conformité collecte	Non concerné		Non concerné		Non concerné		Non concerné		Non concerné		-	
Conformité traitement ERU /Locale	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	=	=



## E.4- Travaux envisagés et leurs périodes de réalisation

Les travaux d'assainissement programmés sur le système de collecte sont issus du schéma directeur en cours de finalisation ou prévus dans le cadre des aménagements annuels de voirie. L'objectif de ces travaux est la lutte contre les eaux claires parasites.

La projection 2021 est la suivante :

Commune	Rue/Localisation	Description de l'opération	Statut de l'opération
Blacé	Rue Courageot	Mise en séparatif	Non commencé
Blacé	Rue des chevrières	Renouvellement	Non commencé
Blacé	Avenue de la mairie	Gainage	Non commencé
Blacé	Les fonds de Blaceret	Renouvellement	Non commencé

Conformément aux préconisations du schéma directeur, la reconstruction de la station de traitement des eaux usées de Blacé sera réalisée en 2022.

**- F - Indicateurs sur le prix et la  
qualité du service du système de  
collecte CAVBS et de son unité  
de traitement**

indicateurs	commentaires	Saisies N-1	saisies N	unités	Commentaires
<b>D204.0 - Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 1er janvier 2022</b>		2,69	2,73	€m <sup>3</sup> /120 m <sup>3</sup>	
<b>Part communale et intercommunale</b>				-	
VP.191 - Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité sur la facture au 1er janvier 2022		43	43	€HT/an	
Tranche de prix unique		1,94	1,96	€HT/m <sup>3</sup>	
<b>Part distributeur (déléguataire)</b>				-	
Tranche de prix unique		0	0	€HT/an	
VP.190 - Montant annuel HT de la part fixe revenant au déléguataire sur la facture au 1er janvier 2022		0	0	€HT/m <sup>3</sup>	
<b>Organismes publics</b>				-	
VP.217 - Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)		0,15	0,16	€HT/m <sup>3</sup>	
VP.218 - Voies Navigables de France (VNF) Rejets		0	0	€HT/m <sup>3</sup>	
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture		10	10	%	
DC.184 - Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année 2021 (hors travaux)		150 078,14	112 077,73	€HT	
<b>D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels</b>		0	0	Unité	
<b>P202.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>		39	28	Unité	
<b>Partie A : plan des réseaux</b>				-	
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (10 points)	<i>oui : 10 points non : 0 point</i>	OUI	OUI	OUI/NON	
VP.251 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	<i>oui : 5 points non : 0 point</i>	OUI	OUI	OUI/NON	
<b>Partie B : inventaire des réseaux (Points non pris en compte dans le calcul de l'indice car le seuil de 15 points en partie A n'est pas atteint)</b>				-	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide =>)		OUI	OUI	OUI/NON	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	<i>0 à 15 points</i>	17,32	25,03	%	
VP.254 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		OUI	OUI	OUI/NON	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	<i>0 à 15 points</i>	92,19	83,65	%	
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b>				-	
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	<i>0 à 15 points</i>	46,81	43,74	%	
VP.257 Localisation et description des ouvrages	<i>oui : 10 points</i>	OUI	OUI	OUI/NON	

annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)			
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	<i>non : 0 point</i>	OUI	OUI
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	<i>oui : 10 points</i>	NON	NON
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	<i>non : 0 point</i>	OUI	OUI
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	<i>oui : 10 points</i>	NON	NON
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	<i>non : 0 point</i>	NON	NON

**Consolidation**

VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	0,24	0	Km
VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	14,48	15,66	Km

<b>P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau</b>	0,00	0,00	u/100Km
--	------	------	---------

VP.046 - Nombre de points noirs	0	0	Unité
VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	0,24	0	Km
VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	14,48	15,66	Km

<b>P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées</b>	0,46	0,43	%
VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	0,24	0	Km
VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	14,48	15,66	Km
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)	0,34	0,494	Km
DC.195 - Montant financier des travaux engagés	464 000	352 500	€HT

<b>P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU</b>	100	100	%	AVIS DDT
VP.176 - Charge entrante en DBO5	55	42,91	Kg de DBO5/j	Données AUTOSTEP

<b>P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées</b>	30	30	Unité
--	----	----	-------

**Partie A - Éléments communs à tous les types de réseaux**

VP.158 - Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	<i>oui : 20 points non : 0 point</i>	OUI	OUI	OUI/NON
VP.159 - Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges)	<i>oui : 10 points non : 0 point</i>	OUI	OUI	OUI/NON

polluantes des établissements industriels raccordés)					
VP.160 - Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	<i>oui : 20 points non : 0 point</i>	NON	NON	OUI/NON	
VP.161 - Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	<i>oui : 30 points non : 0 point</i>	OUI	OUI	OUI/NON	
VP.162 - Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	<i>oui : 10 points non : 0 point</i>	OUI	OUI	OUI/NON	
VP.163 - Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	<i>oui : 10 points non : 0 point</i>	OUI	OUI	OUI/NON	
<b>Partie B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</b>					
VP.164 - Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	<i>oui : 10 points non : 0 point</i>	OUI	OUI	OUI/NON	
<b>Partie C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</b>					
VP.165 - Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	<i>oui : 10 points non : 0 point</i>	OUI	OUI	OUI/NON	
VP.186 - Pollution collectée estimée en DBO5		55	42,91	Kg de DBO5/j	
<b>P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU</b>					
VP.176 - Charge entrante en DBO5		100	100	%	AVIS DDT
<b>P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU</b>					
VP.176 - Charge entrante en DBO5		100	100	%	AVIS DDT
<b>P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel</b>					
VP.176 - Charge entrante en DBO5		100		%	
VP.210 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes		55	42,91	Kg de DBO5/j	
VP.211 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire		2	2	Unité	
		2	2	Unité	
<b>D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration</b>					
VP.208 - Quantité totale de boues évacuées		24	8,8	tMS	
		24,3	8,8	tMS	
<b>P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation</b>					
VP.208 - Quantité totale de boues évacuées		100		%	
VP.209 - Quantité de boues admises par une filière conforme		24,3	8,8	tMS	
		24,3	8,8	tMS	
<b>D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis</b>					
		1188	1123	hab	

<b>par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif</b>			
VP.056 - Nombre d'abonnés	495	500	ab
			-
<b>P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées</b>	68,9	73,4	%
VP.056 - Nombre d'abonnés	495	500	ab
VP.124 - Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	679	681	ab
			-
<b>P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers</b>	0	0,26	%
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	0	3	Unité
VP.056 - Nombre d'abonnés	495	500	ab
			-
<b>P258.1 - Taux de réclamations</b>	0	0	‰
VP.003 - Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	0	0	Unité
VP.056 - Nombre d'abonnés	495	500	ab
			-
<b>P207.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité</b>	0	0	€/m <sup>3</sup>
VP.068 - Volume facturé	54173	54503,5	m <sup>3</sup>
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	0	0	€HTVA
			-
<b>P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité</b>	6,62	2,6	an
VP.182 - Encours total de la dette	5 203 260	11008567	€
VP.183 - Epargne brute annuelle	785 826	4232069,29	€
			-
<b>P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</b>	2,36	8,77	%
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/2021 sur les factures émises au titre de l'année 2020	3546,09	9826,78	€TTC
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2021, au 31/12/2021	150078,14	112077,73	€TTC

Sur la base des budgets assainissement régie et DSP tout systèmes confondus

Le tableau ci-dessous synthétise l'évolution pluriannuelle des indicateurs financiers de l'ensemble des budgets assainissement en régie et DSP de la CAVBS (tous systèmes d'assainissement confondus).

	Année 2019		Année 2020		Année 2021	
	assainissement	step	assainissement	step	assainissement (régie)	step (DSP)
Dépenses réelles (hors produits des cessions)	1 184 559	1 721 859	4 902 942,29	428 004	5 340 222,41	537 218,43
Recettes	2 126 344	3 056 186	5 688 768	1 242 648,39	8 926 449,02	1 183 061,11
Epargne Brut annuelle	941 785	1 334 328	785 826	814 644	3 586 226,61	645 842,68
Encours de la dette au 31.12.20NN	143 153	4 376 178	5 203 260	236 704	10 790 556,00	218 011
Capacité de désendettement	0,15	3,28	6,62	0,29	3,01	0,34

# ANNEXE I - Liste des usagers non domestiques

La liste ci-après concerne les établissements non-domestiques recensés sur le système de collecte.

Système de collecte CAVBS (Les établissements en bleu correspondent à la progression annuelle)									
Nom de l'établissement	Commune	Activités	Régime ICPE <sup>5</sup>	Modalité de raccordement (1)	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de l'activité)	Autosurveillance des rejets	Date de signature <sup>6</sup>	Date de fin de validité
ETS Combe	Blacé	Transport et négoce d'hydrocarbures, granulés de bois, station- service et magasin	DC	« néant »					
Fromagerie Dufour	Blacé	Production et vente de fromages	?	« néant »					

(1) «  néant » : Aucune autorisation n'a été accordée.

«  auto. » : Autorisation de rejet accordée par le maître d'ouvrage.

«  conv » : Convention de déversement signée.

(2) « micropolluant » : substance active minérale ou organique présente dans le milieu à des concentrations faibles (de l'ordre du µg/l) et susceptible d'être toxique, persistante et bioaccumulable.

« macropolluant » : DBO<sub>5</sub>, DCO, MES, NGL, NTK, N-NH<sub>4</sub>, N-NO<sub>2</sub>, N-NO<sub>3</sub>, P<sub>T</sub>

<sup>5</sup> Régime supérieur des installations classées ou AS : Autorisation seuil Seveso, A : Autorisation, E : Enregistrement, DC : Déclaration Contrôlée, D : Déclaration et NC : Non Concerné.

<sup>6</sup> La durée des autorisations spéciales de déversement au titre des articles L1331-10 et suivants du code de la santé publique est standard, fixée à 5 années.

## ANNEXE II - Bilan annuel des charges sur l'unité de traitement

## Bilan sur les volumes

### 1 – Volume entrant dans le système de traitement

La station n'est pas équipée de mesure de débit à poste fixe. La station étant alimentée gravitairement, nous n'avons pas de moyen d'estimer le débit d'entrée.

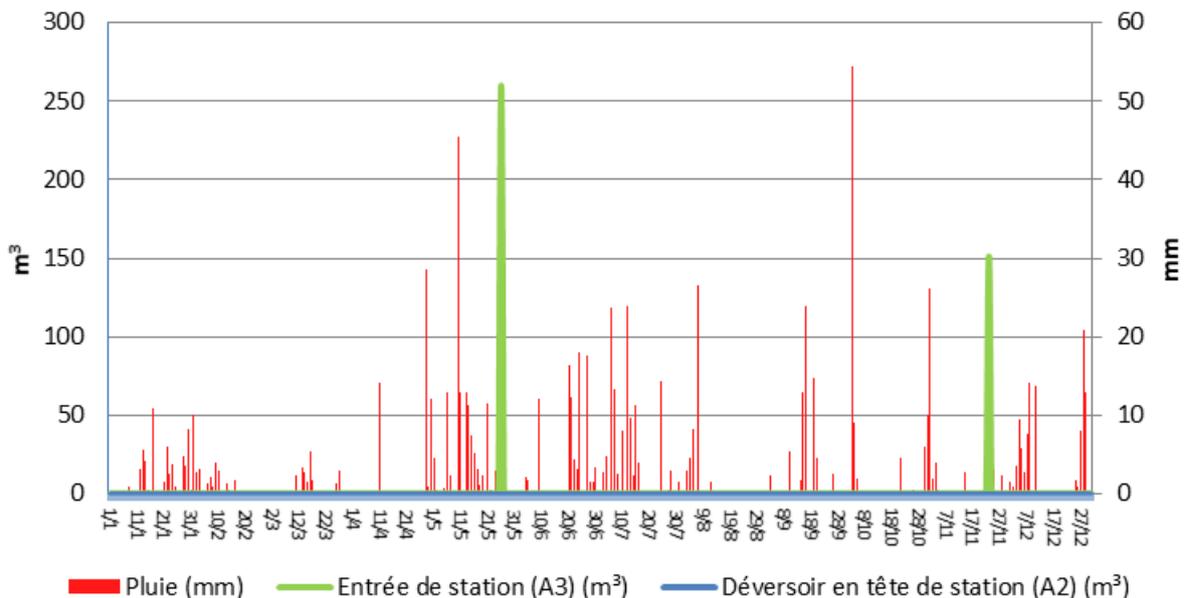
Les volumes déversés en tête de station (A2) ne sont mesurés que les jours de bilans.

Il n'y a pas de by-pass A5.

La pluviométrie annuelle correspond :

- Du 1er janvier au 30 septembre les données pluviométriques de la station de VAUXONNE
- A compter du 1er octobre 2021, un Point d'Observation Virtuelle Météo France situé à 1,48 km de la station d'épuration.

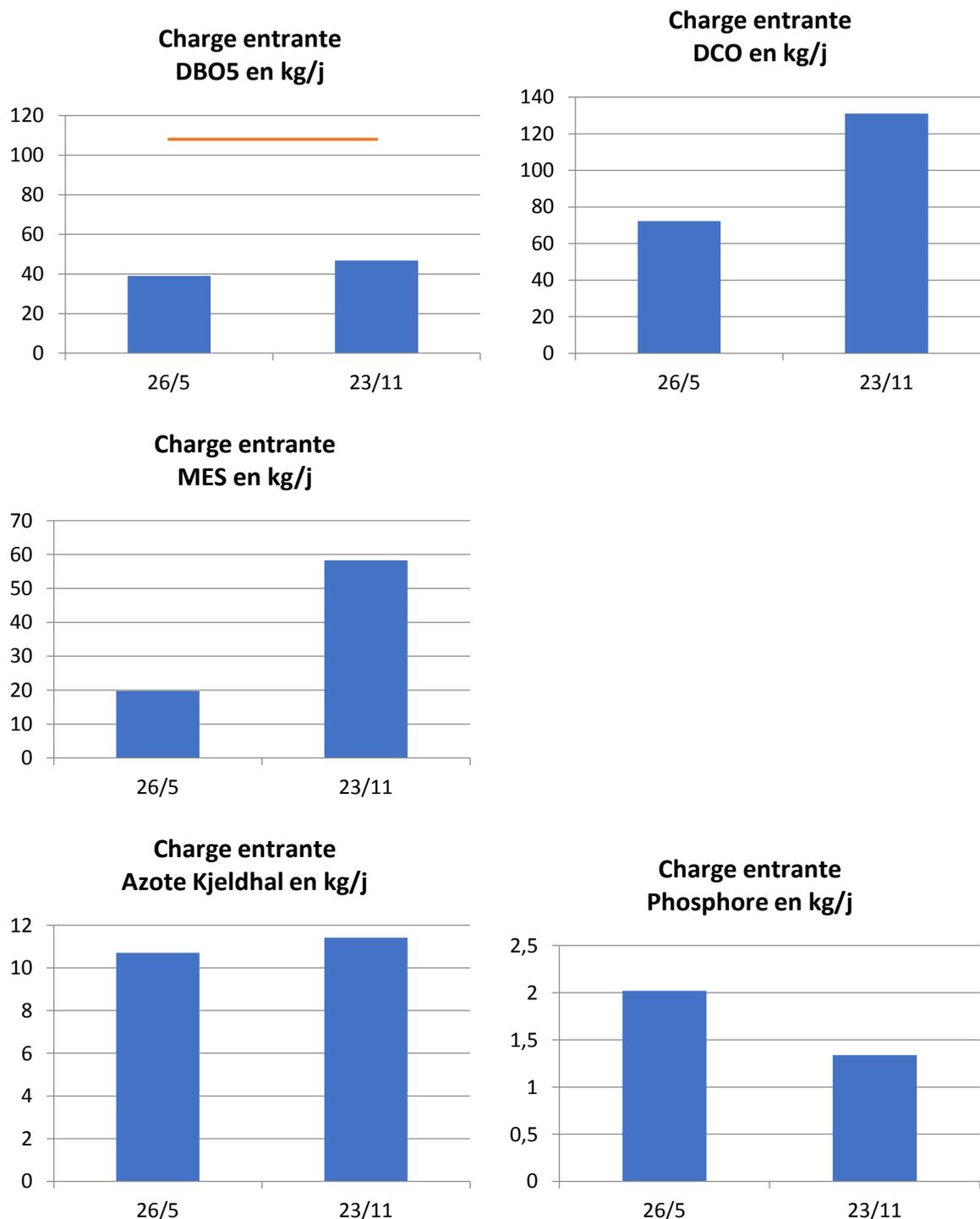
Le graphique ci-dessous présente les volumes entrants (A2-A3) en 2021 sur le système de traitement.



## Bilan sur les charges

### 1- La pollution entrant dans le système de traitement :

Le graphique ci-dessous présente la charge totale entrante dans le système de traitement (points A2 + A3) les jours de mesures (en kg/j). Il s'agit de valeurs mesurées pour le point A3, et estimées pour le point A2.



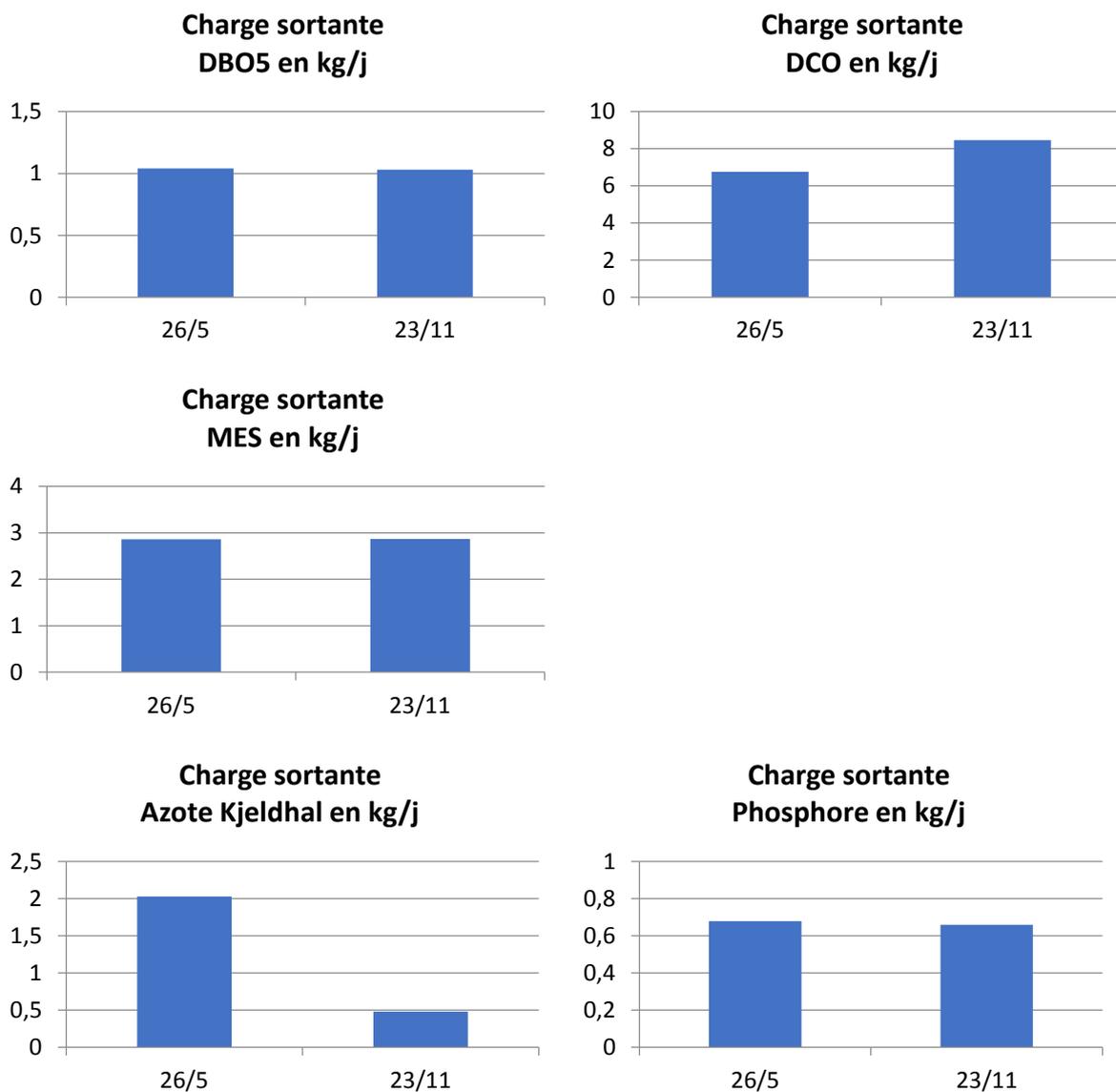
On ne notera aucun dépassement de la charge nominale sur le paramètre DBO<sub>5</sub>.

## 2 – La pollution déversée en tête de station :

Aucun déversement n'a eu lieu les jours de bilans.

## 3 – La pollution sortant du système de traitement :

Les graphiques ci-dessous présentent les charges totales sortant du système de traitement (points A2 + A4) les jours de mesure (en kg/j). Il s'agit de valeurs mesurées.

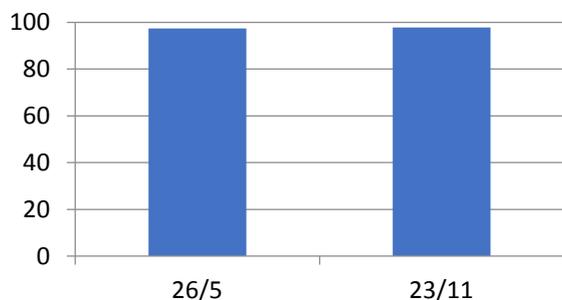


Les deux bilans ont été réalisés dans les conditions normales de fonctionnement.

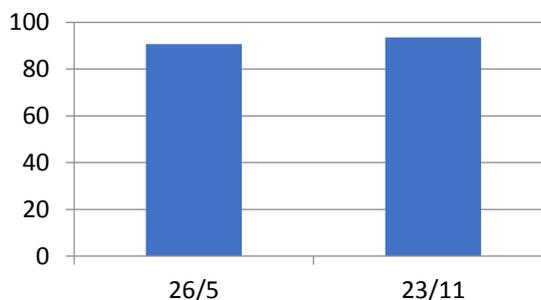
#### 4 – Le calcul des rendements :

Les graphiques ci-dessous présentent les rendements sur le système de traitement (entrée : A2 + A3 et sortie : A2 + A4) les jours de mesures.

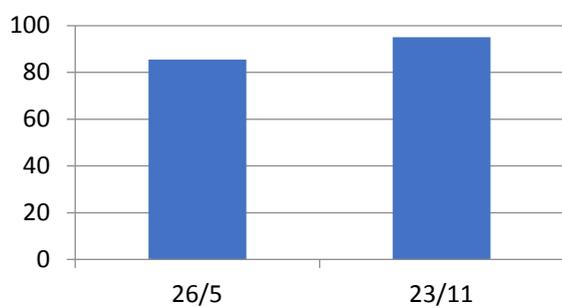
**Rendement DBO5 en %**



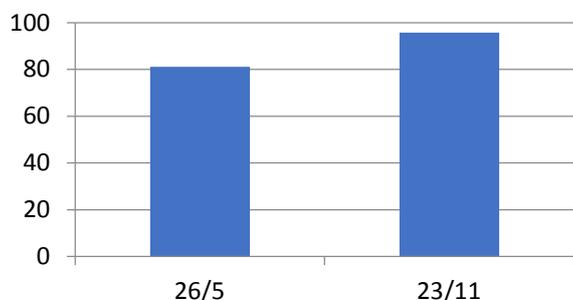
**Rendement DCO en %**



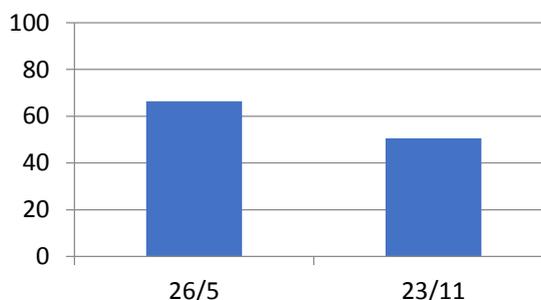
**Rendement MES en %**



**Rendement Azote Kjeldhal en %**



**Rendement Phosphore en %**



Les rendements mesurés sont satisfaisants compte tenu de la filière de traitement.

La station de Blacé ne dispose pas à ce jour de traitement spécifique pour le phosphore.

## Bilan sur les boues, les autres sous-produits et les apports extérieurs

### 1 – Les boues :

#### Quantités annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année :

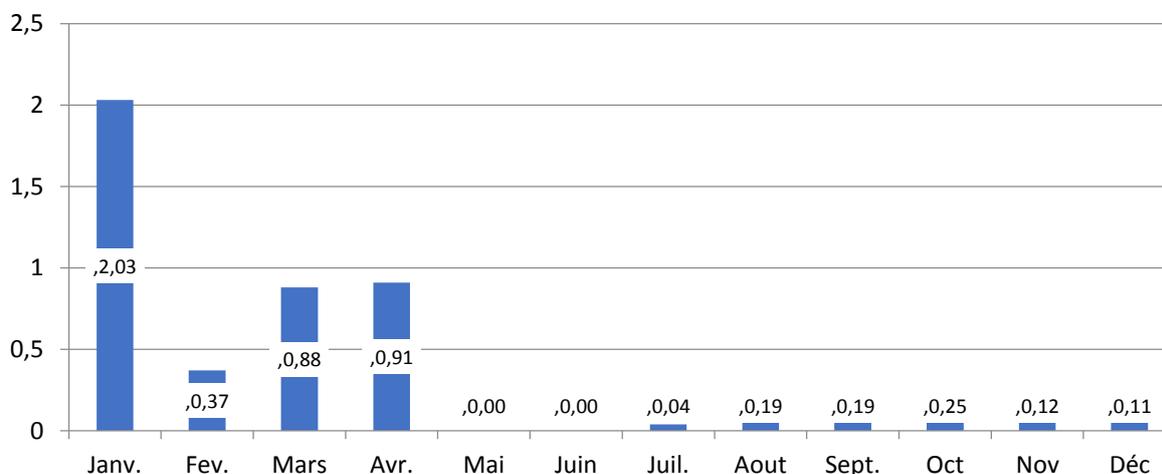
Boues			Quantité annuelle brute (Tonnes ou m3)	Quantité annuelle de matière sèche (tonne de MS)
Boue produite (point A6)				4,468
Boues apportées (point S5)	Origine	Sandre		
			Non concerné	Non concerné
Boues évacuées (points S6 et S17)			81,26	8,800

#### Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6) :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Boue Produite (A6) en tonnes de MS	2,03	0,37	0,88	0,91	0	0	0,04	0,19	0,19	0,25	0,12	0,11

Figure présentant les valeurs de quantité annuelle de matière sèche de boue produite (A6) mois par mois :

#### Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



La quantité de boues produites est estimée à partir du temps de fonctionnement de la pompe d'extraction multiplié par le débit estimé de celle-ci (25 m3/h). A ce volume est appliquée la concentration des boues produites mesurée ponctuellement.

A partir de juin 2021, le débitmètre d'extraction des boues a été remplacé, fiabilisant le volume de boues extrait.

#### • Destinations des boues évacuées au cours de l'année, en tonnes de matière sèche :

Les boues liquides sont traitées sur site dans 3 lits plantés de roseaux.

Le curage du lit n°3 a eu lieu en mai 2021. Les boues ont été envoyées en compostage chez LELEDY COMPOST à ALLEROT (71).

## 2 – Les autres sous-produits :

- Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute	Destinations
Refus de dégrillage (S11) en tonnes	0,721	Ordures ménagères
Sables (S10) en tonnes	0	STEP de Pierre Bénite
Huiles / Graisses (S9) en m3	0	STEP de Pierre Bénite

## 3 – Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU :

Aucune admission extérieure sur la file eau.

## Bilan de la consommation d'énergie et de réactifs

### 1 – Quantité d'énergie consommée au cours de l'année :

Energie	Consommation en kWh
Electricité	37 963

### 2 – Quantités de réactifs consommés au cours de l'année :

La station de Blacé n'utilise pas de réactif.

### 3 – Eau potable consommée au cours de l'année :

Eau potable consommée (en m <sup>3</sup> )	18
Eau de forage (en m <sup>3</sup> )	NC

## Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

### 1 – Liste des faits marquants sur le système de traitement :

N°	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'évènement	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
					(arrêt programmé, opération de maintenance, incident ...)		
-	27/05/2021	28/05/2021	2	oui	Arrivée d'effluents d'aspect blanchâtre à la station	Aucun : contrôle du rejet et de l'état microbiologique des boues du bassin d'aération n'ont montré aucune détérioration du fonctionnement de la station.	L'origine de ce rejet n'a pas été déterminée.

### Opérations de renouvellement réalisées

Lieu	équipements	date
Station d'épuration de BLACE	Remplacement du débitmètre de boues produites, mise en service	06/2021
Station d'épuration de BLACE	Remplacement de la télésurveillance existante par un SOFREL S4W	09/2020

### 2 – Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement :

Aucun déversement observé le jour des bilans.

## Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance

### Récapitulatif des opérations de maintenance et de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance :

Non concerné

## ANNEXE III - Indicateurs RPQS

## Facture d'assainissement type 2021 (Indicateur D204.0)

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	43	43	0
Part proportionnelle	232,8	235,2	+ 1,02
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	275,8	278,2	+ 0,86
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	0	0	0
Part proportionnelle	0	0,00	0
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	0,00	0,00	0
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18	18	0
VNF Rejet :	0	0	0
Autre : _____	_____	_____	0
TVA	29,38	29,62	+ 0,8
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	47,38	47,62	+ 0,50
<b>Total</b>	<b>323,18</b>	<b>325,82</b>	<b>+ 0,81</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,69</b>	<b>2,72</b>	<b>+ 0,81</b>





## DIRECTION INGÉNIERIE TECHNIQUE ET URBAINE

**Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône**

115 rue Paul Bert - CS 70 290 69400 Villefranche-sur-Saône

tél. 04 74 68 23 05 - Fax : 04 74 68 45 61

[services.techniques@agglo-villefranche.fr](mailto:services.techniques@agglo-villefranche.fr)

Arnas, Blacé, Cogny, Denicé, Gleizé, Jassans-Riottier, Lacenas, Le Perréon, Limas,  
Montmelas-Saint-Sorlin, Rivolet, Saint-Cyr-le-Châtoux, Saint-Etienne-des-Oullières, Saint-Julien,  
Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais, Vaux-en-Beaujolais, Villefranche-sur-Saône, Ville-sur-Jarnioux

VILLEFRANCHE  
BEAUJOLAIS  
SAÔNE  
**agglo**